

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
28 août 2018**

18-08-106

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 28 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 28 août 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Claude Gravel est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

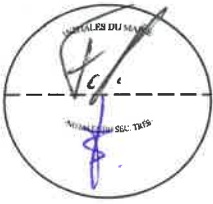
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du règlement RMH concernant la sécurité, la paix et l'ordre
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant les animaux
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant les installations septiques
7. Collecte des matières organiques (résidus alimentaires)
8. Centre sportif Soulanges de la municipalité de Saint-Polycarpe
9. Festival familial de la tomate 2018
10. Renovations 2018 phase 3 – entériner l'appel d'offres sur invitations
11. Relevé de soumissions pour déneigement, le déglçage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la municipalité de Sainte-Marthe pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021
12. Modification à la limite de vitesse sur un tronçon des montées Saint-Henri et Sainte-Marie et à l'extrémité ouest du chemin Sainte-Marie ainsi que la restriction de charge sur le pont de Transport Québec (structure P7827)
13. Motion de remerciements et de félicitations à l'Auberge des Gallant
14. Motion de remerciements au Club de Polo Nacional et à madame Carol et monsieur Donald Pennycook
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-08-107

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-08-28 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 69 289,02 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 21 624,27 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 25 815,87 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 123 841,09 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT RMH CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-08-108

D'ADOPTER le règlement RMH numéro 460 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant les animaux sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant les installations septiques sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité doit mettre en place une collecte des résidus alimentaires afin de respecter les exigences du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ce, dès cet automne;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a conclu un contrat avec la plate-forme de compostage GSI Environnement de Lachute afin de recevoir les résidus alimentaires vaudreuil-soulangeois pour ensuite les transformer en compost dans leurs installations qui sont conformes aux normes du ministère de l'environnement;

ATTENDU QUE l'administration municipale a étudié les différentes options offertes à la municipalité afin d'effectuer la collecte et le transport de ces matières;

ATTENDU QUE le volume en début d'implantation devrait être inférieur à une tonne par semaine pour une municipalité de la taille de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. a obtenu des contrats de la part de municipalités environnantes pour ce type de collecte;

ATTENDU QU'une approche été faite par l'administration municipale auprès de l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. afin d'examiner la possibilité de leur confier la collecte et le transport des résidus alimentaires selon un taux horaire;

ATTENDU QUE Robert Daoust & Fils inc. se montre disposé à procéder à la collecte des résidus alimentaires au taux horaire de 125 \$ calculé pour les besoins de facturation selon le temps requis pour couvrir le territoire de la municipalité et de répartir le coût de transport vers la plate-forme de compostage de Lachute entre les municipalités dont les matières seront regroupées dans la même cargaison;

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. possède déjà l'équipement d'une valeur d'environ 15 000 \$ pour procéder à la collecte avec utilisation des puces électroniques RFID dont sont munis les bacs bruns et que seulement une adaptation pour utilisation avec un camion à chargement arrière est nécessaire afin d'intégrer la collecte des bacs bruns à la tarification incitative que met en place la municipalité de Sainte-Marthe à compter du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QUE la proposition négociée avec Robert Daoust & Fils inc. s'avère la plus économique pour la municipalité couvrant la période d'octobre à décembre 2018 ainsi que pour la première année complète de cette nouvelle collecte en 2019;

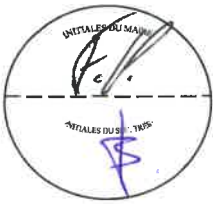
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-08-109

D'ACCEPTER de confier la collecte et le transport des résidus alimentaires recueillis sur le territoire de notre municipalité à Robert Daoust & Fils inc. au taux horaire et aux conditions mentionnées en préambule de cette résolution;

D'AUTORISER le directeur général à négocier avec Robert Daoust & Fils inc. l'adaptation de l'équipement de lecture des puces RFID sur un camion à chargement arrière afin d'intégrer les données sur la levée des bacs roulants bruns au programme de tarification incitative que met en place la municipalité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

de Sainte-Marthe; les sommes requises pour ce faire, d'au plus 3 000 \$, pouvant être assumées par le montant de 10 000 \$ reçu en subvention de la part de différents ministères et du budget discrétionnaire de madame la députée Lucie Charlebois.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CENTRE SPORTIF SOULANGES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU QUE le Centre sportif Soulanges (aréna) de la municipalité de Saint-Polycarpe dessert les municipalités de Saint-Polycarpe, Coteau-du-Lac, Saint-Zotique, Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Télesphore, Sainte-Marthe et Sainte-Justine-de-Newton;

ATTENDU QUE le Centre sportif Soulanges peut être considéré comme un équipement régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a déposé aux neuf municipalités de Soulanges desservies par son aréna un rapport sur l'état de la situation puisque la récente mise en service de la glace n'a pu être réalisée en raison d'un bris d'équipement majeur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Polycarpe remet en question l'avenir de l'aréna et entrevoit parmi les options offertes la conversion ou la vente du bâtiment;

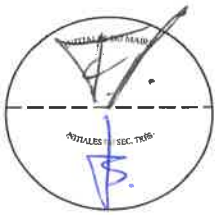
ATTENDU QUE le coût des réparations temporaires au système de réfrigération de l'aréna est évalué aux environs de 200 000 \$;

ATTENDU QUE les usagers de l'aréna dont les équipes de hockey mineur et de patinage artistique sont composés de citoyens de Soulanges dont certains issus de notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Polycarpe demande l'aide financière aux municipalités de Soulanges afin de contribuer aux coûts de réparations temporaires et permettre aux usagers de fréquenter comme prévu l'aréna au cours de la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe se montre favorable à ce que les équipements régionaux soient localisés non seulement dans les grands centres urbains mais aussi dans les plus petites municipalités à proximité;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-08-110

DE CONTRIBUER la somme 3 448,28 \$ représentant la répartition des coûts de réparation temporaire qui sont établis selon le nombre d'utilisateurs inscrits au hockey mineur et au patinage artistique en provenance des diverses municipalités. Cette base de calcul permet ainsi une répartition équitable au prorata des usagers et elle est facile à comptabiliser selon la provenance de chacune des municipalités.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FESTIVAL FAMILIAL DE LA TOMATE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-08-111

DE RENDRE disponible le personnel de la municipalité, et en particulier celui des Travaux publics, au comité organisateur du Festival familiale de la tomate selon les nécessités avant, pendant et après cet événement qui se tiendra le dimanche 9 septembre 2018.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 – ENTÉRINER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

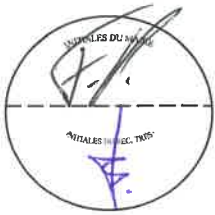
18-08-112

D'AUTORISER madame la directrice générale associée à procéder à un appel d'offres sur invitations afin de réaliser la phase 3 des rénovations 2018 du Centre social et sportif qui consiste en la réfection de l'intérieur en tant que tel de la salle selon les particularités élaborées et proposées au conseil par madame Marilyne Cadieux, spécialiste en design d'intérieur.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS POUR DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE, LA FOURNITURE, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LE CHARGEMENT ET L'ÉPANDAGE DE L'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE POUR LES SAISONS 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d'offres public portant le numéro 18-08-20 sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), aux deux endroits déterminés par le conseil pour la publication des avis publics ainsi que dans le journal local Première Édition;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 20 août 2018 à l'heure prévue au devis et à l'avis public et ce, en présence de madame Liliane Vallée et de monsieur Michel Bertrand, membres du personnel de la municipalité, de monsieur le conseiller Carl Dupras ainsi que de madame Ginette Campeau;

ATTENDU QU'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission:

Entreprise	Total (excluant taxes)	Sainte-Marthe (excluant tronçon Saint-Clet)	Saint-Clet (tronçon Sainte-Marie)
Transport Yves Dupras inc	187 860,08 \$	184 160,09 \$	3 699,99 \$

ATTENDU QU'après analyse, cette soumission s'avère être conforme et respecter la politique de gestion contractuelle;

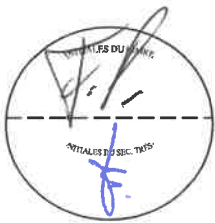
ATTENDU QUE le montant de la soumission représente à peine, et au plus, environ 2 % supplémentaire que le montant défrayé lors de la dernière saison (2017-2018) du précédent contrat, basé sur le fait que la rue Bertrand est maintenant exclue du nouveau contrat, et que somme toute, il s'agit d'une augmentation se limitant sensiblement au taux d'inflation de la dernière année;

ATTENDU QU'une telle stabilité de prix ne justifie pas de procéder à un nouvel appel d'offres visant à obtenir davantage de soumissionnaires;

ATTENDU QUE Transport Yves Dupras inc. a offert une excellente prestation de services dans la réalisation du précédent contrat de 2013 à 2018;

ATTENDU QU'en déposant sa soumission, l'entreprise Transport Yves Dupras inc. s'est engagée à respecter le devis à partir duquel il a soumissionné et qui se résume à ceci :

- Le contrat est d'une durée de trois (3) ans (saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021) et les saisons contractuelles débuteront le 1^{er} octobre et se termineront le 15 mai à minuit;
- À l'expiration de la première période contractuelle de trois (3) ans, le contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction, une première fois, pour la saison 2021-2022 et, une seconde fois, pour la saison 2022-2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

- Le contrat est automatiquement renouvelé si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit, transmis à l'autre partie contractante dans les soixante (60) jours précédant le 30 juin 2021 pour le premier renouvellement et le 30 juin 2022 pour le deuxième.
- Pour chaque saison hivernale, le prix unitaire de la saison précédente sera indexé au coût de la vie selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal et correspondra à la différence entre les indices du mois d'août de la première année et du mois d'août de l'année suivante. Par exemple, pour la saison hivernale 2019-2020, le prix unitaire de la saison 2018-2019 sera indexé au coût de la vie selon l'indice fourni par Statistique Canada mentionné précédemment et correspondra à la différence entre les indices du mois d'août 2018 et du mois d'août 2019;
- La soumission contient un prix unitaire séparé et facultatif pour l'entretien (déneigement, déglacage, fourniture et épandage d'abrasifs) du tronçon du chemin Sainte-Marie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Clet mesurant deux cent quarante (240) mètres ainsi que la bretelle menant de la Route 201 au chemin Sainte-Marie mesurant quatre-vingt-cinq (85) mètres. Cette portion du contrat sera facturée par la municipalité de Sainte-Marthe à ladite municipalité concernée si cette dernière exprime le souhait de s'en prévaloir;
- Les prix soumis s'appliquent peu importe les précipitations atmosphériques durant un hiver.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-08-113

D'ACCORDER le contrat pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la municipalité à Transport Yves Dupras inc. tel que défini dans le devis d'appel d'offres n° 2018-08-20 et pour un montant total de 187 860,08 \$, taxes en sus.

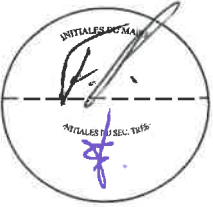
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MODIFICATION À LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DES MONTÉES SAINT-HENRI ET SAINTE-MARIE ET À L'EXTRÉMITÉ OUEST DU CHEMIN SAINTE-MARIE AINSI QUE LA RESTRICTION DE CHARGE SUR LE PONT DE TRANSPORT QUÉBEC (STRUCTURE P7827)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-08-114



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'ABAISSER la limite de vitesse à 50 km/h sur le tronçon sud de la montée Saint-Henri près de la zone du noyau villageois;

D'ABAISSER la limite de vitesse à 50 km/h sur le tronçon sud de la montée Sainte-Marie afin de s'avérer cohérent avec la traverse de piétons et les nombreuses personnes qui y traversent à pied quotidiennement;

D'HARMONISER la limite de vitesse à 80 km/h sur le chemin Sainte-Marie puisque la réduction de la limite de vitesse à 50 km/h à la hauteur du pont de Transports Québec situé à l'extrémité ouest, n'est plus justifiée puisque ce pont a été récemment refait sur une pleine largeur;

D'ADRESSER à Transports Québec ce qui apparaît maintenant comme une non pertinence la restriction de charge sur le pont récemment refait par le ministère (structure P7827).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS À L'AUBERGE DES GALLANT

Monsieur le conseiller Carl Dupras, au nom de tous les membres du conseil municipal, fait lecture d'une motion de remerciements à l'endroit de l'Auberge des Gallant, propriété de madame Linda et de monsieur Gérard Gallant dont voici la retranscription:

« Le 25 août dernier s'est tenu le premier tournoi « polo pour la cause » visant cette année à apporter un soutien au développement et à l'amélioration des sentiers L'Escapade situés sur le mont Rigaud. En plus de soutenir une cause fort louable, l'organisation de cet événement, madame Linda Gallant en tête, a offert à la municipalité d'en faire par la même occasion une activité familiale ouverte à tous les marthéens et à toutes les marthéennes. Ce partenariat a donné l'occasion à plusieurs de nos citoyens et citoyennes de tous âges de découvrir un sport équestre qui se pratique à un seul endroit au Québec, c'est-à-dire à Sainte-Marthe. Qui plus est, monsieur et madame Gallant, propriétaires de l'Auberge des Gallant de qui est né l'idée d'une telle activité ont offert la présidence d'honneur du tournoi à monsieur le maire de notre municipalité, François Pleau. Cet honneur fut très apprécié et a permis de regrouper aussi à l'événement pas moins de 10 maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier la famille Gallant d'avoir permis à notre municipalité de rayonner régionalement. Nous pouvons affirmer sans contredit que l'auberge s'est avérée une bonne citoyenne corporative et cela a fait en sorte que nos citoyens ont pu fraterniser entre eux dans un environnement bucolique et à la découverte d'une activité équestre exceptionnelle.

Enfin, nous leur adressons aussi toutes nos félicitations pour le succès de cet événement. »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Copie de cette motion sera acheminée aux propriétaires de l'Auberge des Gallant.

MOTION DE REMERCIEMENTS AU CLUB DE POLO NACIONAL ET À MADAME CAROL ET MONSIEUR DONALD PENNYCOOK

Madame la conseillère Jinny Brunelle, au nom de tous les membres du conseil municipal, fait lecture d'une motion de remerciements à l'endroit du Club de Polo Nacional et en particulier à madame Carol et à monsieur Donald Pennycook dont voici la retranscription:

« Depuis 1980, Sainte-Marthe est un lieu où se pratique un sport équestre hors de l'ordinaire: le polo. Pour les marthéens et les marthéennes, d'être le seul endroit au Québec où est établi un club de polo et où se pratique cette activité sportive est une grande source de fierté. Il s'agit d'un élément distinctif additionnel qui permet de se démarquer avantageusement par rapport aux autres municipalités et qui contribue à rendre nos citoyens si fiers de demeurer à Sainte-Marthe.

Le 25 août dernier s'est tenu le premier tournoi « polo pour la cause » organisé par l'Auberge des Gallant en partenariat avec la municipalité de Sainte-Marthe. Grâce à la collaboration du Club de Polo Nacional, notre municipalité a pu faire vivre une expérience exceptionnelle à ses citoyens et citoyennes. La plupart d'entre eux ont pu découvrir pour la première fois ce sport équestre. Ils ont apprécié l'opportunité qui leur était offerte, l'environnement bucolique où il se déroulait l'événement, l'accueil et la disponibilité des cavaliers des deux équipes qui s'affrontaient.

Au nom de mes confrères et consoeurs du conseil municipal, et je me permettrai aussi de le faire au nom des citoyens et invités présents, je tiens à remercier le Club de Polo Nacional de nous avoir si bien accueilli et de nous avoir permis de vivre une expérience authentique. Des remerciements particuliers s'adressent évidemment à madame Carol et à monsieur Donald Pennycook qui ont mis à notre disposition le terrain de leur propriété où se disputait le match et où nos citoyens et invités ont pu s'installer pour l'apprécier. Nous en sommes très reconnaissants. »

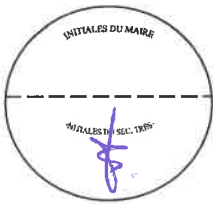
Copie de cette motion sera acheminée au Club de Polo Nacional et à monsieur et madame Pennycook.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 27,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-08-115

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général